

Annexe C : Document de travail pour encadrer le processus de recherche et de consultation

Les pages suivantes sont extraites d'un document de travail qui a été affiché sur le site Web du Groupe d'étude et distribué aux membres du comité consultatif d'intervenants et à d'autres participantes et participants au processus de consultation.

Afin de déterminer si la formule de financement actuelle permet d'atteindre les objectifs fixés au départ, le Groupe d'étude étudiera des questions liées aux cinq principes énoncés ci-dessous. Les questions posées dans le présent document visent à orienter le débat mais non à le circonscrire, et les recommandations ne viseront pas uniquement à y répondre. Nous avons besoin de votre point de vue pour élaborer des recommandations efficaces et réalisables. Tous les aspects de la formule de financement sont donc ouverts au débat.

Qualité de l'apprentissage et du rendement des élèves

L'examen du modèle de financement axé sur les besoins des élèves repose sur le fait que la formule de financement n'est pas une fin en soi; elle est un instrument qui permet de s'assurer que toutes les écoles de l'Ontario disposent des ressources appropriées pour offrir une éducation de qualité supérieure aux élèves et que ceux-ci ont le meilleur rendement possible. À cet égard, le modèle de financement doit refléter la pertinence, la stabilité et l'efficacité des coûts repères.

Le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation examine les questions suivantes :

- Quels programmes et services sont essentiels pour offrir ce que l'on considère comme étant une éducation de qualité?

- Dans quelle mesure le mode de financement actuel permet-il de financer de façon adéquate et stable ces programmes et services, notamment les frais de personnel, le transport des élèves, l'enseignement de l'anglais langue seconde, l'éducation de l'enfance en difficulté et la formation continue? En d'autres mots, le financement par élève reflète-t-il le coût par élève des programmes et services nécessaires pour assurer une éducation de qualité?
- Les conseils scolaires devraient-ils, dans une certaine mesure, disposer d'un accès équitable à l'assiette fiscale locale afin d'offrir des programmes et services discrétionnaires débordant le cadre du financement axé sur les besoins des élèves?

Équité et justice

L'un des objectifs clés du financement axé sur les besoins des élèves est de garantir à tous les élèves une éducation de qualité. Parmi les questions soulevées :

- Dans quelle mesure le mécanisme de financement répond-il aux différents besoins des élèves et à ceux des conseils scolaires des régions urbaines, rurales et du Nord, des petits et des grands conseils scolaires urbains, des conseils scolaires publics, catholiques, de langue française et de langue anglaise?
- Existe-t-il entre les conseils scolaires des différences quant aux coûts qui pourraient justifier un financement mieux adapté?

Sensibilité aux besoins locaux

Comme il en est question dans la section précédente sur l'équité et la justice, le degré élevé de diversité en Ontario influe sur les possibilités d'apprentissage et les coûts. Un système adapté aux préférences et aux besoins locaux favorise la participation locale et l'obligation de rendre compte. Les questions d'intérêt comprennent les suivantes :

Transport des élèves

La Subvention pour le transport des élèves est antérieure à la formule de financement fondée sur des coûts repères. Le ministère travaille avec les conseils scolaires et les fournisseurs de transport afin d'actualiser cette subvention.

- Quels sont les éléments que devrait comprendre le nouveau modèle?
- L'emploi de mesures incitatives serait-il justifié et efficace pour encourager les conseils scolaires à établir des partenariats pour la prestation des services de transport?

Éducation de l'enfance en difficulté

Les besoins en la matière varient d'un élève à l'autre et d'un conseil scolaire à l'autre. Les conseils offrent donc une gamme de programmes afin de répondre aux besoins des élèves. Afin d'améliorer la correspondance entre le financement des conseils scolaires et les besoins des élèves, le gouvernement a entrepris un examen de l'allocation d'aide spécialisée afin d'éclairer les décisions à prendre concernant la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2003-2004. À cet égard :

- De quelle manière le gouvernement doit-il évaluer les besoins des conseils scolaires en matière de financement des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté?
- Comment le financement peut-il être réparti d'une manière qui permette de répondre aux besoins des élèves tout en demeurant efficace sur le plan administratif?
- Quelle méthode de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté permettrait de répondre aux besoins établis tout en demeurant efficace?

Réfection des écoles

La Subvention pour les installations destinées aux élèves comprend un volet réfection des écoles pour le financement des travaux de réparation et de rénovation. Tous les conseils scolaires reçoivent la Subvention pour la réfection des écoles établie à partir des données communiquées par les conseils scolaires en 1997.

- La Subvention pour la réfection des écoles permet-elle effectivement de financer les réparations et les rénovations?
- À quelle fréquence devraient être mises à jour les données de base aux fins du calcul de la Subvention pour la réfection des écoles?
- Les critères actuels de la Subvention pour les installations destinées aux élèves sont-ils suffisamment complets pour assurer la réparation et l'entretien des écoles?
- Comment peut-on traiter de façon juste et équitable de la question des nouvelles places?

Obligation de rendre compte

Le système d'éducation doit rendre compte aux élèves, aux parents et aux contribuables des ressources qu'il utilise et des résultats qu'il obtient. Certains mécanismes ont été mis en place afin de favoriser l'obligation de rendre compte, comme le concept des « enveloppes de dépenses » qui oblige les conseils scolaires à consacrer les fonds à des catégories précises de dépenses. Cette approche soulève notamment les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les paramètres actuels d'obligation de rendre compte, comme les exigences de déclaration, les paramètres législatifs, etc., permettent-ils d'améliorer les résultats d'apprentissage?
- Les dépenses sont-elles déclarées de façon suffisamment transparente?
- Dans quelle mesure les exigences actuelles des enveloppes de dépenses permettent-elles de financer adéquatement certains programmes et services?
- Le gouvernement devrait-il accorder aux conseils scolaires la possibilité d'éliminer et de restructurer les enveloppes de dépenses?

- La somme liée aux priorités locales (offerte pour la première fois en 2001-2002) devrait-elle être bonifiée afin de donner aux conseils scolaires une plus grande souplesse pour financer les programmes discrétionnaires locaux?
- Quels autres changements, s'il y a lieu, devraient être envisagés dans le but de donner aux conseils scolaires un degré de souplesse plus approprié?
- Si le gouvernement leur accordait un financement pluriannuel, les conseils scolaires jouiraient-ils d'une plus grande souplesse et pourraient-ils améliorer leurs processus de planification?

Abordabilité

Le coût de l'éducation en Ontario de même que sa qualité devraient se comparer à ceux des autres systèmes scolaires les plus efficaces.

En vertu du financement axé sur les besoins des élèves, les recettes des conseils scolaires sont largement tributaires de l'effectif; les recettes de fonctionnement comme les recettes d'immobilisations sont établies selon des formules fondées sur des coûts repères provinciaux.

Le gouvernement a apporté des améliorations annuelles au modèle de financement afin de composer avec les hausses de coûts et de mettre en oeuvre des changements de politiques. Versée pour la première fois en 2001-2002, la somme liée aux priorités locales, accordée aux conseils scolaires en fonction de leur effectif, s'élèvera en 2002-2003 à 400 millions de dollars. Il s'agit d'un financement souple que les conseils peuvent affecter au financement de priorités locales, y compris aux hausses de coûts.

Les coûts repères relatifs aux salaires du personnel enseignant et de la plupart des autres membres du personnel des conseils scolaires ont été relevés de 1,95 % en 2000-2001. Tous les autres restent aux niveaux de 1997.

- Quelle serait le meilleur moyen de composer avec les augmentations de coûts, tout en continuant d'inciter les conseils scolaires à utiliser leurs ressources efficacement?
- Le financement axé sur les besoins des élèves détermine la subvention accordée à chaque conseil scolaire sans égard à la source du financement. Cette approche devrait-elle être maintenue? Devrait-on plutôt permettre aux conseils scolaires d'accéder à d'autres sources de financement afin de leur donner une plus grande souplesse?
- Comment peut-on assurer la mise à jour des coûts repères?
- Comment peut-on assurer la stabilité du financement afin de faciliter la planification?
- Existe-t-il des solutions de rechange à la négociation collective, qui permettraient d'assurer l'équité tout en favorisant une stabilité accrue et en améliorant le processus budgétaire?